

La machine bien rodée est « en marche » et la communication se déploie. Selon nos détracteurs, les opposants à ces ordonnances seraient, soit des rétrogrades, soit des révolutionnaires. Si pour certains nous serions des « grognons râleurs », nous avons quand même un peu de mémoire.

Ces nouvelles attaques contre le code du travail et les droits des salariés ne garantissent pas une baisse du chômage car de l'aveu même du 1^{er} ministre et de la ministre du travail ces ordonnances ne constituent surtout pas un « remède miracle » contre le chômage. De nombreux économistes démontrent même qu'elles auront un effet contraire. La facilitation des licenciements ne favorise pas la création d'emplois. Cela se traduira par une précarisation et une paupérisation grandissantes.

Il est vrai que depuis 30 ans les plans nationaux qu'on nous promettait comme providentiels se sont succédés sans produire de créations d'emplois à la hauteur des annonces. Loin s'en faut. Alors pourquoi s'entêter et persévérer dans l'erreur ?

Le « patron des patrons » président du MEDEF, qui appelle aujourd'hui le Président de la République à ne rien lâcher, promettait au précédent gouvernement 1 million d'emplois contre les dizaines de milliards d'euros du CICE. Où sont-ils ?

Accord d'Entreprise qui s'impose face au contrat de travail, délais de recours aux prud'hommes raccourcis en cas de licenciement, disparition du compte pénibilité au profit d'un compte professionnel de prévention, plafonnement des indemnités prud'homales sauf cas exceptionnels, licenciements facilités, apparition de ruptures conventionnelles collectives, fusion des instances et disparition/absorption notamment du CHSCT (seule instance de proximité capable de contraindre l'employeur sur la sécurité au travail)... sont autant de nouvelles mesures qui aggraveraient les effets de la précédente loi El Khomri, qui entre déjà en vigueur. Ne nous y trompons pas, la loi travail n° 2 en reprenant des dispositions non intégrées dans la version précédente est la voiture balai de la loi travail n° 1.

Les seuls combats perdus d'avance sont les combats que l'on renonce à mener !

Démontrons notre volonté de rejeter ces ordonnances tout en poursuivant la revendication de l'abrogation de la loi El Khomri.

FO Air France appelle à la grève et à la manifestation le mardi 12 septembre 2017

Toutes et tous
Place de la Bastille à 14h00

Dans les secteurs concernés, n'oubliez pas de vous déclarer 48 heures avant dans le respect de la loi Diard.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général